

Installation PG, 12 avril 2012

Monsieur le Préfet du Cher, *vous êtes notre hôte habituel pour nos audiences solennelles,*

Monsieur le Préfet de l'Indre, et Monsieur le représentant du Préfet de la Nièvre,

*qui venez pour cette occasion exceptionnelle, nous sommes heureux de votre présence parmi nous,*

Monsieur le Commissaire général à l'Investissement, *votre assistance à notre audience montre l'intérêt que portent les plus hautes autorités de l'État pour le monde judiciaire, nous vous en remercions,*

Messieurs les Sénateurs et Députés du Cher, *représentants du pouvoir législatif dans ce département, votre fidélité à nos invitations est très appréciée,*

Monsieur le Président du Conseil Général du Cher,  
Madame la Représentante du Conseil Régional de la Région Centre,

Monsieur le représentant du Maire de Bourges,

Monsieur le Maire de Saint Amand-Montrond,

*vous êtes en vos qualités d'élus et responsables de nombreux services dont le partenariat est essentiel à l'accomplissement de notre action. Nous saluons votre déplacement,*

Madame l'Inspecteur général adjoint des Services Judiciaires, et  
Monsieur le Premier président de la cour d'appel de Paris, *chers collègues, votre présence nous honore particulièrement,*

Mesdames les Chefs de la cour d'appel d'Orléans, *chers collègues, votre déplacement à Bourges souligne la proximité qui existe entre nos institutions voisines. Nous sommes sensibles à votre présence,*

*Je ne veux pas oublier les chefs des cours de Dijon et de Reims qui n'ont pu nous rejoindre,*

Messieurs les Procureurs généraux honoraires, *amis de notre nouveau Procureur général, nous vous accueillons avec respect,*

M. le Président de la Chambre régionale des Comptes d'Orléans, et Madame le Procureur financier *près ladite chambre, votre présence nous honore,*

Monsieur le Commandant des Écoles Militaires de Bourges, Monsieur le Commandant de la Base de défense d'Avord, *votre fidélité à nos audiences souligne la place très importante que l'institution militaire tient dans notre ressort,*

Messieurs les Hauts responsables de la Gendarmerie et de la Police, *garants de l'exécution de nos décisions judiciaires, votre présence est symbolique de l'unité d'esprit qui nous anime dans nos fonctions républicaines respectives,*

Mesdames et Messieurs les représentants de autres services de l'État, *avec lesquels la Justice coopère pour l'exécution des lois,* de l'Éducation Nationale, des Finances Publiques, des Douanes, de l'Administration pénitentiaire, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,

Messieurs les Présidents et Procureurs, Mesdames et messieurs les Magistrats, Greffiers et fonctionnaires de cette Cour d'appel, les Présidents des Juridictions civiles, commerciales et prud'homales auxquels j'associe les Conciliateurs,

Messieurs les Bâtonniers, Mesdames et Messieurs les Avocats *des Barreaux de Bourges, Châteauroux et Nevers*, Monsieur le Président de la Chambre régionale des Notaires, Monsieur le Président de la Chambre des Huissiers, Monsieur le Président de la Compagnie des Experts judiciaires, Mesdames, Messieurs les représentants des Chambres consulaires, du monde associatif, M. le Défenseur des Droits pour ce département, nous vous remercions de votre présence,

Mesdames et Messieurs de la presse,  *votre travail d'information de nos concitoyens auxquels nous devons la transparence de nos activités est essentiel et vous remercions de votre compréhension pour l'organisation de cette audience,*

Mesdames et Messieurs, votre grand nombre est en effet la démonstration, de l'intérêt,  *que vos personnes ou les institutions que vous représentez, portent à la vie judiciaire dans cette région. Vous êtes si nombreux ce matin que ceux que j'aurai involontairement oublié de nommer, voudront bien m'en excuser.*

L'événement d'aujourd'hui est en effet d'importance puisqu'il s'agit de l'installation officielle du *représentant du Ministère public près cette juridiction* dont les attributions sont multiples et touchent à la vie quotidienne de nos concitoyens.

Selon la tradition, nous respecterons les 3 phases du «rituel judiciaire» qui veut que le *nouvel arrivé* soit d'abord *écarté de ses pairs*, puis *reclus dans une pièce*, et enfin *conduit en procession* à la barre où sera donné lecture du décret de sa nomination.

*M. le Procureur général Eric de Montgolfier attend donc à l'écart de cette salle que nous allons le chercher*

*Aussi, sans plus attendre, Monsieur l'Avocat général, voulez-vous désigner deux magistrats pour introduire M. le Procureur général Eric de Montgolfier ?*

*- Je désigne M. le Pdt de Chambre GAUTIER et M. le Conseiller TALLON pour introduire notre nouveau collègue.*

*- -----Arrivée du PG-----*

*Madame la Directrice de greffe, veuillez donner lecture du décret de nomination de M. le Procureur général de Montgolfier.*

*- Madame la DG, je vous remercie.*

*M. l'Avocat Général, vous avez la parole.*

*-----*

Voici enfin arrivé, M. le Procureur général, le jour de votre entrée solennelle dans vos fonctions, ce jour dont notre journal régional, mais bien d'autres médias, de Nice à Paris, voire même à Luxembourg... parlent depuis plusieurs semaines... !

Et *l'affluence inhabituelle* dans salle d'audience démontre s'il le faut, *l'intérêt tout particulier* qui a été suscité, par votre installation !

J'ai d'ailleurs en mémoire un article paru en janvier dernier qui était intitulé «le *Procureur général Noël confirme son départ*», mais dont l'essentiel était consacré, non pas au «*sortant*», mais bien à la proposition faite par le Garde des Sceaux de votre candidature au poste qu' «*allait libérer M. Noël,*» !

«Ce *dernier*», poursuivait le journal, devant être «*normalement*» nommé Inspecteur général adjoint des services judiciaires ....Or, nous venons d'entendre que le décret qui vous nomme à Bourges n'est que du 22 février : *c'est dire l'anticipation toute spéciale de l'instant que nous vivons !*

Qui plus est, bien d'autres *médias nationaux* ont également entretenu la chronique sur ce *changement de titulaire* du poste de Procureur Général à Bourges !

Sans céder à la tentation du «*nombrilisme*» voire à «*l'ego-centrisme*», *qui pourrait peut-être s'expliquer par notre situation géographique* «*au milieu*» de notre pays.., force est de constater que nous avons dû faire face à une multiplication exceptionnelle d'interrogations sur la *date de votre arrivée* et de *votre première prise de parole !*

*J'en venais presque à me demander si cette cérémonie serait aussi attendue que le résultat de l'une ou l'autre des prochaines élections ... !*

*Mais avant de vous entendre, je veux à mon tour, rendre un hommage professionnel et amical à M. Procureur général Stéphane Noël, pour dans un deuxième temps, présenter succinctement l'action conduite dans notre ressort, que nous avons désormais la charge de poursuivre ensemble !*

- *C'est au milieu de l'hiver 2010, vers 5 h du matin, à la gare de Vierzon, engourdi par une température de -10 °, que M. le Procureur général Noël en personne était venu m'accueillir ! Inutile de vous décrire mon bonheur de me sentir immédiatement rassuré, arrivant directement de Perpignan, sur la chaleur de l'atmosphère qui règne dans cette cour !*
- *J'ai très rapidement vérifié, au quotidien, la qualité et la facilité des relations de travail avec ce haut magistrat, riche d'expériences du terrain comme de ses passages dans l'Administration centrale de notre Ministère.*

*A l'aise avec les sigles et autres appellations qui fleurissent chaque jour : LOLF, ETPT, et autres CHORUS..., comme avec les arcanes de la Place Vendôme, il a permis à cette cour de bénéficier d'une attention particulière au moment où l'on pouvait craindre qu'en raison de sa taille sans doute ?..., elle soit peu ou prou délaissée ?...*

*Animé par un désir d'action et un dynamisme personnel remarquable, M. le Procureur général Noël laisse ici une empreinte marquée par son souci permanent de l'efficacité. Nous qui l'avons côtoyé, nous n'oublierons pas la qualité des échanges et des actions toujours positives qu'il savait susciter.*

Et j'ai le plaisir de souligner à nouveau *l'excellence de notre coopération pour l'animation et la gestion de la cour* que nous avons assurées pendant deux ans.

*Désormais, Monsieur le Procureur général, vous dirigez notre Parquet général !*

M. l'Avocat général Violette, vous a déjà donné toutes les *«clefs de la réussite»* dans votre mission, *comme il l'avait fait pour vos deux prédécesseurs immédiats, Messieurs les Procureurs généraux Gérard Loubens et Stéphane Noël...!*

*«Gardien du Temple», doyen des magistrats de la cour... il voit passer les «PG» comme les Premiers Présidents d'ailleurs... La stabilité qu'il incarne lui permet de tenir un registre sur la «durée moyenne» des passages des Chefs de cette Cour : sauf erreur, M. l' AG, le record de brièveté dans la fonction de Procureur général est détenu par le Procureur général Loubens ( 18 mois ?). Il égalerait donc le record détenu par le Premier Président Cordas, mon prédécesseur, que vous connaissez, M le Procureur Général, bien puisqu'il avait rejoint la «banlieue» de Nice, je veux dire la Principauté de Monaco... !*

Je tenais à souligner cet aspect très *«temporel»* de la fonction de Chef de Cour, car certaines gazettes ont dès avant votre arrivée, évoqué votre départ.

*Au-delà de ce qui me paraît pour le moins inélégant, sinon à votre égard , mais aussi à l'égard de l'institution qui a décidé de votre nomination, je vois dans cette présentation un défi supplémentaire qui vous est lancé, et par ricochet, à moi-même également, pour cause de «dyarchie» ! mais j'y reviendrai ...*

Aujourd'hui donc, c'est donc une nouvelle page blanche du «*Livre des Très Riches Heures du Parquet général en Berry*», que vous ouvrez et *qu'il vous revient d'écrire !*

*Écrire !* voilà bien un mode d' expression qui vous est cher !  
*Le magistrat du parquet que vous êtes, transformerait-il l'adage qui veut que «la plume est serve,mais la parole est libre» pour le remplacer par «la plume, comme la parole du magistrat du parquet est libre» ?*

Bien entendu, il ne s'agit pas ici de la rédaction des réquisitoires introductifs ou réquisitoires définitifs que nous enseignait «LE REMPLON», du nom du Magistrat qui nous initiait aux fonctions du Parquet à l'ENM dans les années 70,... aux côtés d'ailleurs de celui qui est devenu plus tard Procureur général près la Cour de Cassation, M. Jean-Louis NADAL, *dont vous aviez espéré la présence à vos côtés aujourd'hui ...*

Non, il ne s'agit donc pas d'écrits judiciaires à proprement parler, mais bien d'œuvres de l'esprit !

*Celles qui sont permises par notre statut et la déontologie du magistrat.*

*Vous côtoyez ainsi des Montaigne ou Montesquieu, magistrats à Bordeaux à leur époque, ou de nos jours des Casamayor, Jean-Louis Debré ou autre Philippe Bilger,..... magistrats et auteurs contemporains dans des registres aussi divers que le roman, le «polar» ou l'essai,... comme d'autres fonctionnaires ou personnalités publiques sont aussi écrivains à leurs heures, n'est-ce par M. le Préfet et M. le Président du Conseil général !!!*

Votre domaine, M. le Procureur Général, *pour ce que j'en sais, mais peut-être publiez-vous sous d'autres noms ...??* est celui de la réflexion à partir de votre expérience professionnelle.

Ainsi transparaît dans vos écrits, à travers l'analyse fine des réalités judiciaires que vous avez vécues, *une liberté de ton* qui n'exclut pas le *risque assumé de la polémique et de la contradiction* !

D'ailleurs, à lui seul, le titre de l'ouvrage qu'a cité M. l'Avocat Général («*Le devoir de déplaire*») exprime les «*fondamentaux*» de votre positionnement personnel dans l'exercice de la profession de magistrat.

*Vous allez sûrement nous faire partager l'état de votre réflexion à l'orée de vos nouvelles fonctions !?*

C'est d'ailleurs autour de votre activité littéraire, *que par un concours de circonstances*, nous nous sommes rencontrés pour la première fois, à Perpignan!

En effet, M. André Bonnet, Président du«CML» (*Cercle Méditerranéen de Littérature*), m'avait invité à la présentation de votre livre auquel il venait de décerner le «*Prix du livre incorrect*»!!...

A l'époque, *comme tout citoyen quelque peu averti de la «chose judiciaire»*, j'avais entendu parler du «*Procureur de Montgolfier*». En effet, dans les années 80 dans une *intervention télévisée* vous aviez montré, *le délabrement des locaux judiciaires du tribunal de Chambéry*, plus tard, *les développements de l'affaire «OM-Valenciennes»* vous avaient porté au-devant de tous les médias, et bien sûr, *les actions ou les prises de parole du «Procureur de Nice»* ne laissaient pas indifférent !

Je suis venu à votre rencontre... et nous avons ainsi fait connaissance ! Vous, exerçant au parquet dans l'Est méditerranéen et, moi, au siège, sur la côte catalane !

Et, *comme je vous l'ai rappelé il y a quelques jours*, je garde un très agréable souvenir de nos échanges de Perpignan ... *que les hasards de la vie* nous permettent de poursuivre maintenant... à Bourges !

La «*Mare nostrum*»... vous la quittez donc après de longues années passées dans le Comté de Nice !

Venant moi aussi du sud de la France, je vérifie chaque jour, la «*distance*» qui existe, *tant en kilomètres qu'en atmosphère de vie et donc de travail*, entre ces deux univers que sont les rives méridionales d'une part, et le Centre de la France, ou plutôt, son «*Cœur*», qu'en est le Berry !

Vous avez souligné le caractère «*fatigant*» du sud méditerranéen, vous apprécierez d'autant plus la *sérénité* de la Champagne berrichonne, des forêts de Sologne ou de Tronçais, des collines et du vignoble du Sancerrois, les richesses architecturales de la *bonne ville de Bourges* dominée par sa majestueuse Cathédrale, et baignée, par le Marais aux secrets renouvelés à chaque saison...

Tout ceci vous sera vanté et mieux «*conté*» par des Berrichons et des Berruyers, aussi attachants que discrets, voir secrets ... *aux antipodes des caractères parfois trop démonstratifs des méditerranéens* !

Si je vous ai bien entendu, «*les berrichons viendraient de passer, leurs dernières heures de calme*» ! Mais avant quelle tempête ?... Quoiqu'il arrive, ils sont prévenus !

Votre combat c'est celui de votre engagement professionnel tout entier ! C' est celui de *l'indépendance et de l'impartialité du magistrat* ! Et nous le partageons avec vous !

En effet, nous tous *«magistrats professionnels»* qui sommes dans cette salle, revêtus de nos costumes d'audience ou non, avons prêté le serment de nous *«conduire en tout, comme un digne et loyal magistrat»* !

Et si les termes d'*«indépendance et d'impartialité»* ne sont pas dans la formule sacramentelle du serment, *bien qu'il ait été question de les y inclure*, le «Recueil des obligations déontologiques des magistrats» publié en 2010 par le CSM les détaille.

Et plus précisément, je citerai deux «Recommandations « : la première (a.11) : dit : *«Gardien des libertés individuelles, le magistrat applique les règles de droit, en fonction des éléments de la procédure, sans céder à la crainte de déplaire ni au désir de plaire au pouvoir exécutif, aux parlementaires, à la hiérarchie judiciaire, aux médias ou à l'opinion publique»*.

et une deuxième (c. 18) précise : *«L'intégrité du magistrat exclut toute complaisance, tout favoritisme et toute ingérence. Le magistrat veille à préserver l'autorité judiciaire de toute influence ou pression. Il défend l'image d'une justice indépendante, impartiale et digne, en s'interdisant d'accorder quelque avantage, accommodement ou passe-droit que ce soit»*.

Tout est dit et bien dit !

Je puis vous assurer que la cour dans laquelle vous arrivez veille scrupuleusement au respect de ces principes et à ce qu'aucune entorse y soit portée dans toutes ses activités ! Avec vous, je poursuivrai ma mission dans cette direction, *qu'il n'est jamais inutile de rappeler* !

Toutefois, je dois confesser quelques manquements *apparent* à l'impartialité voire à la laïcité dans leur apparence mobilière et immobilière :

au-dessus de la cour, *deux statues vous font face*, souvenirs rapporté ici de ce que fût l'«*occupation judiciaire*» de l'un des monuments emblématiques de la Ville, je veux dire le «*Palais JACQUES COEUR*» dont la *coquille et le cœur sont un peu partout... !*

Vous avez donc, *sur votre gauche*, Jacques Cœur en personne qui, en *Grand argentier du Roi qu'il fût*, tient une bourse d'écus dans la main ! *Que devrait-on dire de l'intrusion de «la finance», fût-elle royale* dans un palais de justice !

*A droite*, c'est le juriste illustre CUJAS, portant un ouvrage de droit romain. Figure du Droit enseigné dans les universités, il a séjourné dans cette ville dont l'une des places les plus fréquentées porte le nom ! *Son maintien à nos côtés ne devrait pas poser de problème !*

*Mais il y a mieux encore...* Pour parvenir aux salles d'audience du Tribunal de grande instance «*baptisées*» que dis-je, *dénommées*, «*Cujas*», «*Alain Fournier*» ou «*George Sand*» il faut passer par ... «*La Chapelle*» !! car, et *nous n'y sommes pour rien*, la République rend ici la Justice dans ce qui fut à l'origine, un Couvent de Religieuses Ursulines !

*Connaissant l'ampleur des difficultés à loger les lieux de justice*, il serait peut être un peu présomptueux de vouloir quitter ces bâtiments dans lesquels nous n'arrêtons pas d'apporter des aménagements pour les rendre les plus fonctionnels possibles !

Mais un progrès certes symbolique, pourrait être fait rapidement, en installant la *«Marianne républicaine»* dans nos salles d'audience ... *si les moyens financiers qui nous sont octroyés nous le permettent ?*

*Après cet intermède plus léger, revenons à l'atmosphère sereine et apaisée que vous trouverez dans ce ressort !*

Il n'est pas anodin de se souvenir que c'est bien dans ce «cœur de la France», que les autorités politiques de l'époque ont décidé d'organiser le procès des animateurs de la Révolution de 1848 qui s'est tenu dans le Palais Jacques COEUR, à quelques jours de cheval de l'agitation parisienne !

Hormis la tragique période de la deuxième guerre mondiale, *la vie s'est écoulée sans a-coups majeurs*, l'installation d'importantes usines d'armement ou de matériel agricole, faisant vivre la population locale.

Comme dans l'après-guerre, la base de l'armée américaine avait apporté une «pluie de dollars» à celle de Châteauroux... Seule la Nièvre est toujours restée à l'écart des mannes économiques et souffre d'un isolement, loin de sa capitale régionale bourguignonne !

*Aujourd'hui*, les problèmes sociaux, d'emploi et d'avenir pour les jeunes sont plus aigus.

Les responsables locaux vous parleront de leurs espoirs dans un développement régional qui reposent notamment sur un *projet du LGV* ou sur *l'arrivée d'hommes d'affaires chinois* à Châteauroux...

En somme, à part quelques quartiers dans chacune de nos villes, *les caractéristiques de cette contrée restent essentiellement rurales !*

Et l'événement annuel avec un grand «E» est le célèbre «*Printemps de Bourges*» !

En effet, si la fête est à son comble pendant une semaine, avec l'afflux de plusieurs milliers de personnes, *l'action judiciaire, et plus particulièrement celle de vos parquets, en lien étroit avec les services de la Préfecture, des forces de Police et de Gendarmerie, est nettement plus soutenue que pendant le reste de l'année !*

*Vous mesurez déjà la différence avec la permanence des questions de sécurité publique de la Côte d'Azur !*

*Je saisis cette transition pour évoquer à grands traits **l'activité judiciaire** dans ce ressort.*

La Cour de Bourges appartient donc à la catégorie de cours d'appel qui, *dit-on*, serait concernée par *une deuxième phase* de la réforme de la Carte judiciaire ! *Autrement dit, elle pourrait être supprimée !*

Si telle est la volonté de nos Gouvernants, ils devront cependant mesurer l'impact que produirait un «regroupement», ne serait-ce que fonctionnel, avec une cour voisine, sans doute celle d'Orléans ?...

En effet, si le fait que deux départements de cette cour, l'Indre et le Cher appartiennent à la Région-Centre et plaide pour un rattachement à Orléans, ne faudrait-il pas rattacher la Nièvre à la cour de Dijon, capitale de la Région Bourgogne ?

*Comment la «proximité» des services de la justice due aux citoyens et déjà mise à mal par la suppression de 7 tribunaux d'instance dans ce ressort, pourra-t-elle s'accommoder d'une nouvelle redéfinition au niveau des cours d'appel ? L'avenir nous le dira ...*

Pour le moment, *par le biais de «CHORUS» pour la gestion de la dépense publique* nous sommes déjà en lien avec la Cour d'appel d'Orléans ... mais seulement jusqu'à la fin de cette année !!... car, notre gestion budgétaire, CHORUS compris, doit être regroupée à Dijon le 1<sup>er</sup> janvier 2013 !

Nous vivons déjà le *partenariat regroupé des 3 cours d'appel* dites «UO» ( unités opérationnelles) de Reims, Orléans et Bourges, sous le «pilotage» de celle de Dijon, au sein du «BOP CENTRE» !

- Après avoir dirigé le parquet du 7<sup>o</sup> Tribunal de g rande instance, Vous arrivez, M. le Procureur général, à la tête de *«l'une des plus petites cours d'appel de France»* ! *En prendriez-vous ombrage ?*
- *S'il fallait vous consoler*, sachez que les performances de cette cour restent très honorables malgré la *récente réduction drastique des effectifs* des personnels qui nous affecte de plein fouet !
- Je saisis cette occasion pour souligner une nouvelle fois le *dévouement et l'engagement professionnel* de nos magistrats, plus encore nos greffiers et fonctionnaires qui doivent absorber des réformes toujours plus nombreuses, *alors que les rangs de raréfient... des bureaux ne sont plus occupés mais que les piles de dossiers montent toujours...*
- Il en va d'ailleurs aujourd'hui de *l'atteinte au moral*, voire à la *santé et l'équilibre psychologique* de certains de nos fonctionnaires, car la *côte d'alerte est atteinte*, comme je l'ai déjà signalé lors de l'audience de rentrée en janvier dernier !

Que ce soit à Nevers, à Bourges ou à Châteauroux, *Messieurs les Bâtonniers ne me démentiront pas*, les services sont assurés, mais de *très sérieuses difficultés* sont désormais mises en évidence par *l'effet mécanique de l'insuffisance de nos moyens humains !*

Pourtant, toutes les *énergies* et les *efforts d'imagination* en terme de *management* sont déployés comme vous vous en rendrez compte sur place.

Puisque vous venez d'une *importante juridiction*, nous mettons beaucoup d'espoir dans la *richesse de votre expérience professionnelle* que vous pourrez nous faire partager !

Il nous appartient désormais d'assumer la responsabilité commune de «*guides*», sinon «*Chefs*», de cette cour d'appel. Nous l'assurerons donc en «*dyarchie*» !

Ce mode de fonctionnement *si particulier aux juridictions de l'ordre judiciaire*, qui laisse perplexes nos interlocuteurs qu'ils soient d'autres administrations françaises, mais plus encore, nos homologues étrangers !

Pourtant, cet *exercice conjoint du pouvoir par deux dirigeants ayant une position égale avec une répartition égale de leurs attributions*, n'est pas remis en cause !

Il requiert toutefois de chacun des partenaires de cette «*cohabitation*», ou «*co-gestion*», dans le respect de nos attributions respectives par ailleurs, *confiance réciproque et volonté d'atteindre des objectifs communs dans l'intérêt général partagé*.

Nos premiers échanges, *M. le Procureur général*, la qualité de l'écoute et la sincérité de nos conversations à propos de ce ressort, *ne me font pas douter un instant de la poursuite des excellentes relations qui ont existé avec le Procureur général Noël.*

Toute notre action et nos responsabilités seront animées, j'en suis sûr, *par la volonté d'améliorer la qualité du service dû à nos concitoyens, dans le respect des lois et avec la souci de l'humanité de nos décisions.*

*Je prendrai comme exemples les actions déployées par les acteurs et partenaires au sein des CDAD pour faciliter l'accès au droit dans toutes les communes du ressort, les développements dynamiques de la communication électronique entre les juridictions et les avocats, mais aussi les forces de gendarmerie, l'utilisation raisonnée de la visioconférence qui permet de limiter les déplacements ou transfèvements pour les audiences pénales, et je veux citer les travaux immobiliers qui vont commencer très prochainement **ici même**, pour améliorer l'accueil des justiciables et mettre la salle des assises en conformité avec les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite...*

*Travaux qui intéressent également les sites de **Nevers** et de **Châteaoux** pour d'importants aménagements et misés en conformité !*

*Ces actions illustrent la dynamique que vous vérifierez rapidement !*

Aussi, en ces temps marqués par des questionnements, voire parfois de doute sur les modes d'accomplissement de notre mission, je vous propose de placer *notre action commune*, avec pour objectif celui qu'exprime cette maxime de La Bruyère :

**«Une circonstance essentielle de la justice que l'on doit aux autres, est de la faire promptement et sans différer : la faire attendre, c'est injuste !»**

*Je sais votre impatience, M. le Procureur général, de prendre la place qui est désormais la vôtre parmi nous !  
Aussi, je vous invite à rejoindre votre siège !*

***M. le Procureur général, vous avez la parole !***

La Cour

Constate qu'il a été donné lecture du décret de nomination de M. Le Procureur Général Eric de Montgolfier

Constate que M. le Procureur général Eric de Montgolfier a été installé dans ses fonctions conformément à la loi.

*Et*

Dit que du tout il sera dressé procès verbal pour être joint aux actes importants de la cour.

***M Procureur Général , avez-vous d'autres réquisitions?***

*Avant de nous quitter, nous vous invitons à vous rendre dans le salon d'honneur pour un moment de convivialité et saluer M. le Procureur général.*

**L' audience solennelle est levée.**

